

Date de la convocation : 24 janvier 2013

Présents BILLOT Maryse ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCMITT Benoît ; JACOB Alexis ; JUAREZ Emilio ; LANTUÉJOUL Philippe ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusés : BOBILLIER Christine procuration à Gisèle PARIS

Absent jusqu'à 20 h 20 (point 2) : PRAOM Christian procuration à Benoît HUFSCMITT

Claude MENÉTRIER a été désigné secrétaire.

En préambule du Conseil municipal, un article publié dans LA TERRE DE CHEZ NOUS est présenté : il relate les projets de la commune, notamment la construction du groupe scolaire et du plateau sportif.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2012

Concernant la conférence organisée par le Comité de jumelage, Emilio JUAREZ tient à préciser qu'un article avait été proposé à l'Est Républicain par le correspondant local mais que celui-ci n'a pas été publié. Un courrier regrettant cette diffusion a été adressé par le Président du Comité de jumelage au rédacteur de l'Est Républicain à Besançon, resté sans réponse à ce jour.

Le compte-rendu du 17/12/2012 est adopté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations

Vendredi 1 ^{er} février	à 20 h 30	Assemblée générale de la Batterie Fanfare, ancien secrétariat de mairie.
Samedi 2 février	à partir de 10 h 00 à 20 h 00	Visite publique du nouveau groupe scolaire. Souper dansant organisé par l'E.S.M. Hand-ball, Espace du Marais.
Mercredi 6 février	à 20 h 00	Cinéma : « Augustine », Espace du Marais.
Vendredi 8 février	à 20 h 00	Assemblée générale du Comité de jumelage, salle Guinemand.
Samedi 9 février	toute la journée	Tournoi de judo, gymnase de Saône.
Dimanche 10 février	à 12 h 00	Repas dansant organisé par les Anciens Combattants, Espace du Marais.
Lundi 11 février	à 20 h 00	Réunion publique sur le PLU, Espace du Marais.
Mercredi 13 février	à 14 h 30	Animation jeunesse : « La forêt : bestiaire et créatures surnaturelles », médiathèque l'Outo,
Samedi 9 et dimanche 10 mars	de 10 h à 18 h	Saveurs et Passions, Espace du Marais.
Mercredi 13 mars	à 17 h 00 à 20 h 00	Cinéma : « L'étrange pouvoir de Norman », Espace du Marais, Cinéma : « Un plan parfait », Espace du Marais.

2. Saveurs et Passions : information

52 exposants sont déjà inscrits à ce jour mais d'autres sont attendus afin de diversifier les stands.

Le cadeau d'accueil offert à chaque visiteur sera un porte-clés en « pâte Fimo ».

Un atelier créatif (payant) sera proposé aux enfants. La buvette sera assurée par le Comité de jumelage qui préparera également des repas pour samedi et dimanche midi au prix de 12.00 €. Un bulletin de réservation est disponible dans l'Info-Saône.

Une demande de subvention est faite auprès du Conseil général.

La communication se fera par la publication d'encart publicitaire, la diffusion d'affiches...

Comme chaque année, les élus seront sollicités pour l'organisation de cette manifestation.

3. Saône votre commune

Le n° 53 sera disponible en mairie pour une distribution par les élus dès cette fin de semaine. Le courrier proposant le voyage « séniors en vacances » organisé par le C.C.A.S. sera diffusé en même temps aux personnes de plus de 60 ans.

4. Structuration de l'enseignement musical sur le Grand Besançon

Les municipalités du Plateau, ainsi que les associations, travaillent sur ce dossier d'enseignement musical, en partenariat avec les services du grand Besançon depuis plusieurs mois.

Le but est de créer une école structurante sur le secteur Plateau de l'agglomération.

Pour cela elle devra :

- structurer l'offre d'enseignement musical,
- faciliter l'accès à l'enseignement musical,
- pérenniser la vie associative, facteur d'animation locale sur le territoire et présenter un programme annuel,
- compter au moins 90 élèves, 10 disciplines et une pratique collective.

L'enseignement musical restera de la compétence des communes qui mettront toujours leurs salles à disposition.

L'estimation budgétaire globale à ce jour pour la 1^{ère} année est la suivante : 220 000 € pour 300 élèves.

Le financement se répartirait entre le Grand Besançon, le Conseil général, les communes et les utilisateurs.

Le Grand Besançon ayant considérablement renforcé son soutien, permet d'envisager un solde de financement restant à la charge des communes d'environ 10 à 15% du budget global soit environ 2.50 € / habitant.

Une prochaine réunion avec l'ensemble des associations du secteur concernées (Batterie Fanfare, l'Amicale, Notes et Touches, et Famille Rurales Mamirolle) sera organisée avec les services de la C.A.G.B. afin de finaliser le projet pour une rentrée possible septembre 2013.

L'ensemble des élus émet un avis favorable à l'aboutissement de ce projet de secteur.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

5. Investissements à autoriser avant le vote du budget

Comme le prévoit l'article L 1612.1 du CCT, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget principal :

OBJET	Imputation budgétaire	Montant TTC
Mobilier scolaire pour classe élémentaire de 28 élèves	2184	2 650.00 €
Lave-linge pour le service maternelle	2188	360.00 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif.

Adopté à l'unanimité.

6. Budget : approbation des comptes de gestion du percepteur 2012

Patrick SAILLARD présente les comptes de gestion des différents budgets pour l'exercice 2012 transmis par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport qui constate que les comptes administratifs correspondants se trouvent en concordance avec ceux-ci,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2012 établi par M. le Percepteur,

Approuve le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2012 établi par M. le Percepteur,

Approuve le compte de gestion du budget forêt pour l'exercice 2012 établi par M. le Percepteur,

Approuve le compte de gestion du budget caveaux pour l'exercice 2012 établi par M. le Percepteur,

Approuve le compte de gestion du budget CCAS pour l'exercice 2012 établi par M. le Percepteur,

Approuve le compte de gestion du budget périscolaire et accueil de loisirs pour l'exercice 2012 établi par M. le Percepteur.

7. Budget : vote des comptes administratifs 2012

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter les comptes administratifs.

Patrick SAILLARD, élu président de séance à l'unanimité, rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2012, donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2012, qui sont résumés par les tableaux suivants et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	Résultats 2011	Résultats 2012			Résultats cumulés de clôture
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Budget principal					
Investissement	-1 058 902.07 €	-4 802 197.22 €	4 735 485.43 €	-66 711.79 €	-1 125 613.86 €
Fonctionnement	503 564.11 €	-1 475 367.54 €	2 276 295.82 €	800 928.28 €	1 304 492.39 €
					178 878.53 €
Assainissement					
Investissement	-212 039.16 €	-372 974.06 €	292 981.30 €	-79 992.76 €	-292 031.92 €
Fonctionnement	0.00 €	-125 150.40 €	144 884.03 €	19 733.63 €	19 733.63 €
					-272 298.29 €
Forêt					
Investissement	-36 808.49 €	-17 829.00 €	41 467.69 €	23 638.69 €	-13 169.80 €
Fonctionnement	229 924.71 €	-10 357.11 €	120 969.95 €	110 612.84 €	340 537.55 €
					327 367.75 €
Caveaux					
Investissement	-40 182.59 €	0.00 €	547.20 €	547.20 €	-39 635.39 €
Fonctionnement	-2 646.29 €	-547.20 €	5 136.00 €	4 588.80 €	1 942.51 €
					-37 692.88 €
CCAS					
Investissement	0.00 €			0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	2 376.27 €	-17 870.25 €	16 342.60 €	-1 527.65 €	848.62 €
					848.62 €
PERISCOLAIRE					
Investissement	-914.78 €	-2 699.91 €	2 990.89 €	290.98 €	-623.80 €
Fonctionnement	0.00 €	-279 531.93 €	280 155.73 €	623.80 €	623.80 €
					0.00 €

Reste à réaliser 2012 :

	Dépenses	Recettes	Solde RAR
Budget principal	-2 932 878.64 €	4 407 854.41 €	1 474 975.77 €
Assainissement	-15 909.18 €	478 107.59 €	462 198.41 €
Forêt	-15 766.10 €	0.00 €	-15 766.10 €
PERISCOLAIRE	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2012.

Approuve le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2012.

Approuve le compte administratif du budget forêt pour l'exercice 2012.

Approuve le compte administratif du budget caveaux pour l'exercice 2012.

Approuve le compte administratif du budget CCAS pour l'exercice 2012.

Approuve le compte administratif du budget périscolaire et accueil de loisirs pour l'exercice 2012.

8. Affectation des résultats

En application de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2012 des budgets de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultats cumulés 2012	Restes A Réaliser 2012			Solde de financement résultat cumulés + solde RAR	Besoin de financement	Report 2013
	Dépenses	Recettes	Solde RAR			

Budget principal

Investissement	-1 125 613.86 €	-2 932 878.64 €	4 407 854.41 €	1 474 975.77 €	349 361.91 €	0.00 €	-1 125 613.86 €
Fonctionnement	1 304 492.39 €						1 304 492.39 €

Affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

0.00 €

Assainissement

Investissement	-292 031.92 €	-15 909.18 €	478 107.59 €	462 198.41 €	170 166.49 €	0.00 €	-292 031.92 €
Fonctionnement	19 733.63 €						19 733.63 €

Affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

0.00 €

Forêt

Investissement	-13 169.80 €	-15 766.10 €	0.00 €	-15 766.10 €	-28 935.90 €	28 935.90 €	-13 169.80 €
Fonctionnement	340 537.55 €						311 601.65 €

Affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

28 935.90 €

Caveaux

Investissement	-39 635.39 €			0.00 €	-39 635.39 €	(stock caveaux)	-39 635.39 €
Fonctionnement	1 942.51 €						1 942.51 €

Affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

0.00 €

CCAS

Investissement	0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	848.62 €						848.62 €

Affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

0.00 €

PERISCOLAIRE

Investissement	-623.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-623.80 €	623.80 €	-623.80 €
Fonctionnement	623.80 €						0.00 €

Affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

623.80 €

Approuvé à l'unanimité.

9. Acquisition parcelles propriété Lacaille : lots 19 et 20

A la demande de deux copropriétaires, le syndic de la copropriété LACAILLE propose à la commune, propriétaire du local hébergeant le Centre Médico Social, d'acquérir deux parcelles de terrain, à l'euro symbolique, situées rue du collège.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- d'acquérir la parcelle de 84 m2 environ appartenant aux consorts LACAILLE, à l'euro symbolique,
- d'acquérir la parcelle de 84 m2 environ appartenant à Mme MONTESTINOS Annie, à l'euro symbolique,
- que les frais seront à la charge de la commune,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Approuvé à l'unanimité.

10. Centre bourg : information

Patrick SAILLARD, rappelle que la commune a confié à la sedD (Société d'Équipement et de Développement du Doubs) le réaménagement de l'emprise de la maison Ménétrier démolie en 2012.

Ce programme comprend la construction d'un bâtiment regroupant :

- une salle polyvalente en rez-de-chaussée de 375.80 m² (salle de 329.80 m² + 46 m² d'extension),
- un espace de bureaux à l'étage d'environ 800 m² destiné à la vente, avec des bureaux modulables s'adaptant aux spécificités de chaque activité.
- 15 places de parking réservées au programme.

Ce projet s'intègre dans la programmation de l'aménagement du Centre Bourg et fait suite aux travaux déjà entrepris, rue de la mairie, rue des Loupiaux, rue de la poste et rue de la Croix de Mission.

Ce projet situé à proximité des services publics, de la pharmacie, des médecins, des banques et des différents commerces permettra l'implantation d'une nouvelle salle polyvalente et renforcera l'attractivité du Centre Bourg.

Ce bâtiment se veut moderne par son architecture et ses caractéristiques énergétiques et respectera les normes d'accessibilité.

Lors de son Conseil d'administration du 27/11/2012, la sedD est autorisée à démarrer ce projet.

Concernant la partie réservée à la commune, il serait livré fini pour 637 947 € H.T., dont une subvention de 30 % est attendue du Conseil général. Le terrain serait cédé pour 84 000 €. Aucun emprunt n'est nécessaire pour le financement à savoir qu'un virement de 200 000 € du budget forêt est possible.

Après débat, l'ensemble des élus souhaite intégrer dans les orientations budgétaires 2013, ce nouvel investissement afin de pouvoir valider ou non la poursuite de ce dossier.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

11. Accueil de loisirs vacances d'hiver

Les enfants seront accueillis pendant la première semaine des vacances du 18 au 22/02/2013. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 8/02/2013. L'animation aura pour thème « le bois : de l'art à l'artisanat » : visite chez des artisans, jeux sur les métiers du bois, fabrication d'objets en bois, construction et réparation de nichoirs à canard, sortie dans les marais avec les chasseurs de l'A.C.C.A..

12. Ecole : rythme scolaire

Le projet de réforme du rythme scolaire prévoit entre autres la répartition des 24 heures hebdomadaires de scolarité sur 4 jours et demi à l'école primaire (maternelle et élémentaire). Et ce, dès la rentrée scolaire 2013, avec la possibilité de demander une dérogation avant le 31/03/2013 pour reporter la mesure à la rentrée 2014.

Il semble nécessaire et important qu'une réflexion soit menée en partenariat avec les différents acteurs : les parents d'élèves, les enseignants, le service périscolaire et les associations. La réflexion doit être également intercommunale afin d'harmoniser au mieux les rythmes sur le secteur. Une première réunion a eu lieu avec les communes du syndicat du Plateau.

La commune devra faire une proposition à M^{me} le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (D.A.S.E.N) pour valider le rythme scolaire proposé sur 3 ans.

Pour la commune de Saône, il semble judicieux de reporter la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014 car pour septembre 2013, de gros changements d'organisation sont déjà prévus : ouverture du nouveau groupe scolaire, mise en place de la restauration et ouverture du complexe sportif.

13. Rentrée 2013/2014 : carte scolaire

Accompagnés de deux représentants des parents d'élèves, M. le Maire et Dominique PEYRARD ont rencontré le D.A.S.E.N. (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), Mme BIZOT qui, malgré les arguments avancés pour défendre le dossier, n'a pas laissé le moindre espoir pour le maintien d'une 9^{ème} classe en élémentaire pour septembre 2013. En effet les perspectives de l'année 2014-2015 font apparaître une baisse significative des effectifs.

14. Repas des anciens : bilan

Dominique PEYRARD présente le bilan global :

88 colis ont été distribués par les élus, une animation a eu lieu à la maison de retraite et 260 repas ont été servis lors de la journée des anciens organisée le 12 janvier pour un coût global de 6 000 €.

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

15. Travaux plateau sportif : information

D'ici fin mi-mars, les travaux prévus concerneront : la fermeture des annexes du gymnase, la pose des carrelages dans le logement, la mise en place dans la grande salle du mur rideau, des panneaux de baskets, du mur d'escalade.

L'installation de la cuve fuel (en complément de la chaufferie bois) s'effectuera en parallèle des préparations des voiries et des espaces verts.

Une visite de chantier ouverte au public sera programmée au printemps.

16. Travaux groupe scolaire : information

Une visite publique est prévue ce samedi 2/02/2013 à partir de 10 h.

L'entrée s'effectuera comme pour la rentrée par le chemin piétonnier entre la pharmacie et le Crédit Mutuel.

La commission de sécurité E.R.P. validera le 13/02/2013, la fin des travaux de la 1^{ère} phase et la conformité pour l'accueil des enfants.

Le déménagement des classes de l'école de la mairie sera organisé par les agents communaux et les élus à partir du 25/02/2013 pour l'installation définitive des élèves dès la rentrée le 04/03/2013.

17. Forêt : vente de bois

La vente aux enchères du 16/01/2013 a permis d'encaisser 755 € pour 15 lots d'environ 6 à 10 stères chacun vendus entre 40 € et 61 €.

18. Affouage : information

Les forestiers ne peuvent pas intervenir en ce moment à cause des températures trop douces. Ceci entraîne un retard dans la distribution des lots d'affouages.

Ce retard ne peut être imputé aux garants qui feront le nécessaire afin d'attribuer les lots dans les meilleurs délais.

COMMISSION URBANISME

19. Etat des demandes d'urbanisme

Commission urbanisme du 16 janvier 2013					
TYPE	N° de dossier	Déclarant Identification	Adresse du terrain	Objet de la demande	Décision
DP DEPOT	DP 025532130001	M. Olivier APOLLON	9 rue de Chardonnet	Création garage-terrasse accolé à la maison	
	DP 025532130002	M. Alain CLIMENT	18 rue de l'Etoile	2 VELUX + remplacement shingle par tuiles mécaniques	
	DP 02553213C0003	M. Jean-François HOUILLON	1 rue du Bouleau	Remise à neuf : tuiles + chéneaux + descente	
DP DECISION	DP02553212C0068	FAYON Olivier	12 rue Louis Pergaud	Création d'un appentis accolé à la façade existante	Tacite
	DP02553212C0069	RIFFIOD Elisabeth (SCI Fours à Chaux)	24 grande Rue	Remplacement fenêtres par PVC blanc + isolation thermique extérieure	Tacite
PC DEPOT	PC 02553212C0024	M. Mme FISSIER Pascal	3 impasse du Chateau	Construction maison individuelle BBC ossature bois sur sol maçonné	
PC DECISION	PC02553212C0021	CARRE EST	rue de la Gare - RD 246	Réalisation de 5 villas regroupant chacune 4 logements en duplex R+1 et de box indépendants groupés	Accordé
	PC02553212C0022	GENCE David et Aurélie	Lieudit voye du chemin	Construction d'une maison individuelle	Accordé
Cua DECISION	CUa 02553212C0040	MARCONOT-CLEMENT, notaires	6 rue de la Mairie (AE 9)	simple information	
	CUa 02553212C0041	MARCONOT-CLEMENT, notaires	1 rue Charles Bonnefoy (AK 120)	simple information	
	CUa 02553212C0042	RACLE ET COLIN, notaires	3 rue du Pied de la Roche	simple information	
	CUa 02553213C0001	ZIMMERMANN, notaire	28 av. de la Gare	simple information	
Cub DECISION	CUB02553212C0039	LABBACI Alexis	2 rue des Planchettes	Projet création 2 parcelles avec accès commun sur zone NC	
DIA	2012-37	MARCONOT-CLEMENT, notaires	1 rue Charles Bonnefoy	SCI JCM (Mallen) /Mme DECROUX	
	2012-38	ZEDET, notaire	2 rue de Chardonnet	Famille POURCELOT - BELIN / HENRION et PETETIN	
	2012-39	RACLE ET COLIN, notaires	5 rue de la Fontaine	PAPE / AMIOTTE	
	2012-40	ZEDET, notaire	13 rue de l'Industrie	RAUX / SCI DORDOR	
	2012-41	ZIMMERMANN, notaire	28 av. de la Gare	THIEBAUT / SCI ORC	

20. Règlement Local de Publicité et Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme : débat sur les projets

Règlement Local de Publicité

Le R.L.P. et la réflexion intercommunale visant à harmoniser l'affichage publicitaire au sein du Grand Besançon a été présenté lors du Conseil municipal du 10/10/2012 et lors de la réunion publique du 02/07/2012.

La commune de Saône, comme les autres communes concernées par le R.L.P., a engagé la démarche visant à :

- faire un état des lieux de son territoire,
- élaborer une réglementation adaptée à son territoire à l'échelle de l'agglomération afin de favoriser l'harmonisation de l'image au regard de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes.

M. le Maire rappelle les différentes réunions et temps d'échanges qui se sont déjà déroulés durant cette première phase.

Les enjeux et les objectifs de cette démarche font l'objet d'un débat entre les élus.

Le Conseil municipal prend acte de ces différents éléments constituant le R.L.P..

Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme (P.A.D.D.) :

Le projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable avait déjà été présenté lors du Conseil municipal du 23/05/2012.

Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Et fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ce P.A.D.D., à partir duquel pourra être construite la partie réglementaire du Plan Local d'Urbanisme devant être débattu au sein du Conseil municipal, l'état de la réflexion de la commission P.L.U. autour de ces orientations a donc été présenté à nouveau.

Les grandes orientations proposées et débattues par la commission sont :

- la protection des trames vertes et bleues et de la zone Natura 2000, des continuités écologiques existantes, de la ressource en eau, des secteurs de captage et la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement,
- la prise en compte des risques sismiques, d'inondation, de mouvement de terrains et de retrait et gonflement de sols argileux,
- la préservation des grands équilibres du paysage, des valeurs paysagères locales, des sites d'exploitation et la prévision d'une gestion économe de l'espace agricole,
- l'urbanisation dans les dents creuses et en continuité du centre bourg,
- l'incitation à des logements économes en énergie et attentifs à la ressource en eau,
- la prévision des espaces nécessaires à de nouveaux équipements et la requalification des espaces publics, le développement des liaisons douces entre la gare et le centre bourg, l'adéquation des réseaux, voiries et des offres de communications numériques, le maintien des développements des commerces existants,
- l'amélioration du sentiment de sécurité,
- la préservation du maintien et du développement des activités industrielles et artisanales et des activités existantes de l'aérodrome.

Les orientations générales du projet d'aménagement de la commune issues des études menées jusqu'à présent et de ce débat seront présentées lors d'une réunion publique le 11/02/2013, Espace du Marais.

21. Examen du Plan Local Habitat du Grand Besançon

En novembre 2011, le Conseil de communauté du Grand Besançon a prescrit l'élaboration de son nouveau P.L.H.. Au terme de ces réflexions, en décembre 2012 le Grand Besançon s'est prononcé favorablement sur le dossier P.L.H. portant sur la période 2013-2019 qui est composé d'un diagnostic, du document d'orientation et du programme d'actions comprenant la répartition des objectifs de production de logements par commune.

L'avis des communes est demandé, avant l'adoption définitive de ce document qui est envisagée pour courant 2013.

Dès lors, la traduction des objectifs du P.L.H. du Grand Besançon au sein des documents d'urbanisme communaux devra être recherchée dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation du P.L.H. afin de satisfaire au rapport de compatibilité.

La territorialisation des objectifs de production des logements (c'est-à-dire une répartition entre toutes les communes de l'agglomération de l'objectif global de construction de logements neufs) fixe les objectifs de la commune de Saône ainsi :

Saône - commune relais	Objectif total (en nombre de logements)	Dont objectif minimum de logements conventionnés
Objectif P.L.H. 2013-2038 (25 ans)	600	100
Objectif P.L.H. 2013-2019 (5 ans)	144	24

Après débat, l'ensemble des élus se prononce favorablement au projet du Plan Local Habitat du Grand Besançon.

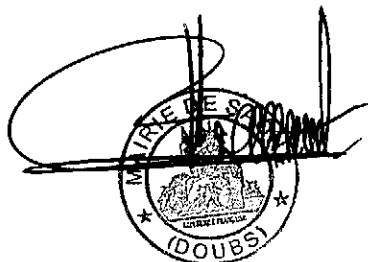
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dates à retenir

- Visite publique du groupe scolaire 2 février 2013 de 10 h 00 à 12 h 00.
- Réunion publique P.L.U. 11 février 2013 à 20 h 00, Espace du Marais.
- Débat d'orientation budgétaire 27 février 2013 à 20 h 00.
- Prochain Conseil municipal 14 mars 2013 à 20 h 00.

La séance est levée à 23 h 10.

Le Maire,
Alain VIENNET



Le rapporteur,
Claude MENETRIER